



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

AR Prefecture

046-284600020-20260402-260413-AI
Reçu le 02/04/2026
Publié le 02/04/2026

Gestion des carrières n°26-04-13

ARRÊTÉ INSTITUANT LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE RECENSEMENT ET DE DEPOUILLEMENT DES VOTES POUR LES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT

La Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot,

- Vu le code général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° 26-04-12 du 2 avril 2026 fixant la date et les modalités d'organisation des élections des représentants des communes et des établissements publics au conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Il est institué auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, une commission départementale de recensement et de dépouillement des votes.

ARTICLE 2 - Sont désignés pour siéger au sein de cette commission :

4 membres titulaires

LAVAU Pascal	Maire de Trespoux-Rassiels
LANES- FOURNIE Bénédicte	Maire de Douelle
JOLY Lionel	Directeur adjoint proximité et ressources humaines - CCAS de Cahors
PARAIRE Anne-Sophie	Directrice générale des services - CDG46

4 membres suppléants

FIGEAC Mireille	Maire de Gindou
MARRE Denis	Maire de Pradines
BOIRON Thomas	Directeur des ressources humaines - Cauvaldor
BORDENAVE Christelle	Attachée territoriale

Tout représentant titulaire, qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la commission, peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants.

AR Prefecture

046-284600020-20260402-260413-AI

Reçu le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

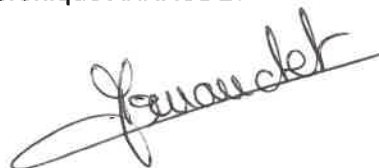
Gestion des carrières n°26-04-13

- ARTICLE 3 - La Commission est présidée par Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de gestion du Lot.
- ARTICLE 4 - La commission statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale et procédera au recensement et au dépouillement des bulletins de vote le 23 juin 2026.
- ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera transmis au Préfet de Département, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et publié sur son site internet.

Fait à Pradines, le 2 avril 2026

La Présidente

Véronique ARNAUDET



Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.